



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2014

Madame le Maire procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

Présents : 29

Votants : 29

Mme Brigitte PASSEBOSC prend la Présidence et déclare les membres du conseil **installés dans leurs fonctions**

Mr Godeau Philippe est désigné comme Secrétaire de Séance.

Mme **LEGROS Laurence**, la doyenne d'âge du Conseil Municipal, prend ensuite la présidence.

L'appel venant d'être fait, elle constate que le quorum est atteint

Nomination de 2 assesseurs afin de procéder aux élections :

- Mme FONTAINE Carole
- Mme DETOUT Sylvia



1. Election du Maire

En application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

- Proposition de candidature : Mme Brigitte PASSEBOSC
- Proposition d'une autre candidature : Mr BERTRAND Sergent

Nombre de membres présents	29
Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	29
Proposition de candidat : Brigitte PASSEBOSC	21 voix
Autre proposition : Bertrand SERGENT	8 voix
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Résultat final	21 voix pour Brigitte PASSEBOSC

Madame Brigitte PASSEBOSC est élue Maire et préside la séance

2. Détermination du Nombre d'Adjoints

En application de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal.

☞ **Pour Saint Etienne au Mont : cela représente 8 postes d'adjoints**

Monsieur SERGENT demande à Madame le Maire s'il faut voter pour la création de ces 8 postes.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de 8 postes d'adjoints.

POUR : 21 CONTRE : 8

Madame le Maire précise ensuite qu'après vérification il n'est pas obligatoire de procéder à un vote afin de déterminer le nombre d'adjoints.



3. Election des Adjoints

L'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités territoriales précise que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

La proposition de liste de la majorité : Brigitte PASSEBOSC (Liste 1):

- Joël FARRANDS
- Guilaine GAUTHIER
- Dominique LHOMEL
- Caroline LEMAITRE
- Jacques RIVENEZ
- Aurélie FLOURET
- Marc JUDA
- Françoise COINON

Proposition de liste de l'opposition : Bertrand SERGENT (Liste 2) :

- Jean-Marie DUFOUR
- Aurélie SALMON
- François HEDOUX
- Sylvia DETOUT
- Yann AUGE
- Séverine JOLY

Nombre de membres présents	29
Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	29
Proposition de la liste : Liste 1 : Brigitte PASSEBOSC	21
Autre proposition : Liste 2 : Bertrand SERGENT	8
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Résultat final	21 voix pour la liste 1

La liste de la majorité (liste 1) à savoir la liste de Mme Brigitte PASSEBOSC est élue avec 21 voix



4. Création d'un poste d'adjoint spécial

L'Article L2122-3 du Code Général des collectivités Territoriales précise que lorsque l'éloignement rend difficiles les communications entre le Chef Lieu et une fraction de Commune, un poste d'Adjoint spécial peut être institué.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint spécial pour le hameau d'Ecault

POUR : 21
CONTRE : 7
ABSTENTION : 1

5. Election de l'adjoint spécial d'Ecault

Proposition de candidature : *Mr GODEAU Philippe*

Aucune autre proposition n'est déposée.

Nombre de membres présents	29
Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	29
Proposition de candidat : Philippe GODEAU	21
Nombre de bulletins nuls	8
Nombre de suffrages exprimés	29
Résultat final	21 voix pour Mr Philippe GODEAU

Avec 21 voix Mr Philippe GODEAU est élu Adjoint spécial d'Ecault

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.